

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal du conseil municipal du 15-03-2019

L'an deux mille dix-neuf et le 15 mars à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de Ruffieu, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Éric PILLARD, Maire.

Présents : Pierre BROUSSART, Alphonse GROBON, Arlette MARCELAT, Eric PILLARD, Martine VARENNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Chantal FAUTH à Arlette MARCELAT, Corinne GONGUET à Pierre BROUSSART

Absente : Marie-Dominique VIDAL

Elue Secrétaire de séance : Martine VARENNE

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 janvier 2019
- 2 Nouvelle délibération pour la Séance du 12/02/2018
- 3 Délibération pour demande de subventions Forêt
- 4 Délibération pour modalités de facturation des dépôts sauvages sur la voie publique
- 5 Questions diverses

oOoOoOo

1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 janvier 2019

Les Conseillers n'ont pas reçu le compte-rendu de cette séance du 28 janvier 2019.

Monsieur le Maire affirme pourtant qu'il a été envoyé par mail le samedi 09 mars 2019. On suppose donc, une fausse manœuvre dans l'envoi. Ce point sera vérifié. Monsieur le Maire fait cependant, remarquer que la Secrétaire de Séance de cette réunion a envoyé son compte rendu très tardivement, alors qu'il aurait dû être soumis dans les huit jours suivant la réunion.

Monsieur le Maire conteste le point qui concerne l'achat du tracteur :

∞ Ce dernier a été facturé 69 800 € TTC pour l'offre sélectionnée, donc 94 800 € TTC (69 800€ + 25 000€ pour la reprise de l'ancien tracteur).

Il y a eu erreur des Etablissements BAUDET qui ont rajouté la TVA sur ce montant de 94 800 € TTC, ce qui montait la vente à 113 520 € TTC.

Après rectification et une nouvelle délibération, l'achat s'est bien effectué à 69 800 € et non à 94 800 € TTC comme le laisse penser le compte rendu.

Le compte rendu de la séance du 28 janvier 2019 est approuvé :

- 4 voix pour : Alphonse GROBON, Pierre BROUSSART, Arlette MARCELAT, Chantal FAUTH

- 3 abstentions : Éric PILLARD, martine VARENNE, Marie-Dominique VIDAL

2/Nouvelle délibération pour le Séance du 12/02/2018

La Commune s'est portée acquéreur des deux parcelles :

- la A 143, appartenant primitivement à Madame Marie-Françoise FRANCON
- la A 144, appartenant primitivement à Monsieur Roland BAILLY

Lors de la délibération, le Conseil a omis de mentionner l'acte notarial obligatoire.

Il faut donc, délibérer pour annuler le paragraphe « 7 » de la décision et faire prendre une nouvelle délibération, afin de pouvoir ajouter cette mention d'acte notarié.

Résultats du vote :

- abrogation, 7 voix pour
- modification, 7 voix pour

3/Délibération pour la demande de subventions Forêt

Une réunion avec des représentants de l'ONF a eu lieu le jeudi 14 mars 2019.

Seul Monsieur le Maire a pu être présent.

Cet entretien avait pour but de se concerter au sujet d'éventuels travaux et des demandes de subventions conjointes (60% d'une partie des travaux).

Une délibération avait été prise pour faire des travaux sur les parcelles 5 et 10.

Quelques travaux restent à prévoir en 2019. Une partie de ces travaux permet d'obtenir des subventions, notamment : le nettoyage, le dégagement de semis et périmètres.

D'autres parts, certaines parcelles rentrent en soumission de cette année (parcelles S1 à S4).

Il faut accepter les travaux dont le montant est de 12 050 € HT (8 480€ HT donnent droit à subvention, auxquels s'ajoutent les travaux décidés l'année dernière pour un montant de 8 370€ HT, et les subventions qui vont avec).

Au total, l'obtention des subventions pourrait s'élever à 8 000€ HT.

Les 60% de subvention se décomposent ainsi : 40% de la part de La Région et environ 20% de la part du Fond Local.

Pour les travaux à venir, le Conseil vote à l'unanimité.

Pour la demande de subventions conjointes, le Conseil vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire nous informe qu'en 2019, il n'y aura pas beaucoup de coupes dans la forêt.

4/Délibération pour modalités de facturation des dépôts sauvages sur la voie publique

Beaucoup de dépôts sauvages sont notés et notamment près des poubelles (téléviseurs, tiroirs de congélateur...).

Sans délibération du Conseil, Monsieur le Maire ne peut pas dresser de procès-verbal aux contrevenants.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune n'a pas eu le choix de l'emplacement des poubelles communales qui a été imposé par les contraintes d'enlèvement des ordures, cartons et bouteilles.

La décision a été votée à l'unanimité.

5/Questions diverses :

Plaques du monument aux morts :

Les plaques du monument aux morts sont tombées. Deux devis ont été faits.

Le premier par les Pompes Funèbres du Plateau « FUNÉ + » et le deuxième par la « Marbrerie SEGUIER ».

Le devis de FUNÉ + s'élève à un montant de 939€ TTC pour les lettres

Le devis de la Marbrerie SEGUIER s'élève à un montant de 480€ TTC pour les plaques en granit noir et 1 806€ TTC pour les lettres.

Les études sont en cours et on demande un complément d'information à FUNÉ +, qui n'a pas chiffré les plaques mais juste les lettres.

La décision sera prise ultérieurement, dès que nous aurons connaissance de toutes les données.

Maison appelée « Le Ranch » :

Elle a été vendue par le diocèse à qui elle appartenait, et la nouvelle propriétaire demande de racheter un petit bout du chemin actuellement communal qui va pour le moment jusqu'à la maison.

Le prix sera fixé après le passage du géomètre.

La décision est acceptée par le Conseil.

Feux de branchages :

Les feux de branchages et autres sont interdits dans la Commune et verbalisables à hauteur de 450€.

Des dispositions spéciales sont prises pour les agriculteurs, mais à distance (qu'il faudra préciser) des habitations (on parle de 200 mètres).

<http://www.ain.gouv.fr/IMG/pdf/20170620brulageparticulier.pdf>

Extinction de l'éclairage :

Monsieur BROUSSART Pierre pose la question du diagnostic pour l'extinction de l'éclairage la nuit dans notre Commune.

Monsieur le Maire précise qu'un diagnostic écrit n'a pas été fait mais après renseignement, il semble qu'en raison des 3 horloges à changer, l'opération ne soit pas rentable malgré les subventions accordées.

Le SIEA proposerait un diagnostic gratuit avec 2 solutions :

- extinction totale

- remplacer les ampoules par des LEDS, ce qui permettrait de diminuer la luminosité jusqu'à 20 % de l'éclairage total

Monsieur BROUSSART Pierre s'occupera donc, de la demande de diagnostic auprès du SIEA.

Transfert de la compétence de l'eau :

Monsieur BROUSSART Pierre met en garde le Conseil qui doit rendre sa décision pour le transfert de la compétence de l'eau vers la CCBS, avant le 30 mars 2019 prochain.

Une réunion du Conseil est donc à prévoir, afin de décider entre les 3 solutions proposées (2020, 2022, 2026). Le sujet est délicat et demande réflexion.

Mise en place et présentation du budget :

Notre nouvelle Secrétaire, Emmanuelle, se trouve confrontée à la mise en place et à la présentation du budget, ce qui est très délicat.

Ne pouvant obtenir la moindre aide de la Trésorerie et du Centre de Gestion, c'est Madame Monique BERNE (ancienne Secrétaire de la Mairie d'Hotonnes) qui l'accompagne dans cette mission difficile.

Nous la remercions pour sa disponibilité.

Déchets lagunage :

Madame Martine VARENNE propose de distribuer dans les boîtes aux lettres de chacun des habitants de Ruffieu un courrier visant à rappeler quelques principes concernant les déchets trouvés à la sortie du siphon du lagunage.

Ce projet est accepté par le Conseil.

Fleurissement de la Commune :

Madame Arlette MARCELAT s'enquiert du fleurissement de la Commune.

Les commandes doivent être faites.

Mesdames FAUTH, MARCELAT et VARENNE s'en occuperont dès que possible.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H40